



Réf. Farde e-Assemblées : 2325367

N° OJ : 23

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/03/2020

**Objet :** Célébration de la Journée internationale des Roms en partenariat avec la Maison culturelle belgo-roumaine (ARTHIS) asbl.- Subside : 3.500,00 EUR.

Le Conseil Communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire de 2020 ;

Considérant que, dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances, des subsides peuvent être accordés à différentes asbl et ONG ;

Considérant que le 8 avril est la journée internationale des Roms ;

Considérant que le CBDC - Conseil Bruxellois de la Diversité Culturelle - en partenariat avec la Maison culturelle belgo-roumaine (ARTHIS) asbl (Rue de Flandre 33 à 1000 Bruxelles, TVA: 474.050.975), souhaite célébrer la Journée internationale des Roms sur la Place de la Monnaie en distribuant des flyers et en offrant une programmation musicale aux passants dans le but de dénoncer la discrimination et la stigmatisation des populations Roms ;

Sur propositions du Collège et des Bourgmestre et Echevins,

**ARRETE :**

Article unique : Un subside de 3.500,00 EUR est octroyé à Arthis, Maison culturelle belgo-roumaine ASBL (TVA 474.050.975) pour organiser les festivités à l'occasion de la Journée Internationale des Roms.

Annexes :